

Paris, le 7 janvier 2021

Monsieur le Ministre,
Cher Bruno LE MAIRE,

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire et la fermeture de nombreux commerces, aura mis en évidence l'importance du numérique pour les acteurs économiques, dont les commerçants indépendants que je représente, avec l'adhésion de 19 fédérations et membres associés (450 000 entreprises de moins de 11 salariés, un million de salariés et environ 30 % d'entreprises sans salarié).

Les TPE, les micro-entreprises du commerce indépendant avaient parfois pris du retard dans leur digitalisation. Ils en ont pris conscience et c'est le rôle des représentants professionnels et de l'Etat de les encourager dans cette démarche indispensable.

L'Etat joue et peut jouer en effet un grand rôle d'accompagnant, de promoteur du numérique, notamment via la formation, ou encore les aides concrètes, y compris financières, mises en place ces derniers mois. Également, les collectivités locales, les Régions en tête, sont très actives en la matière.

Ce gigantesque engagement public au service de l'intérêt national est précisément la raison pour laquelle nous sommes choqués, offusqués par une information qui circule depuis le mois de décembre, et plus particulièrement depuis le lancement le 8 décembre de **l'Accélérateur du numérique**, programme de formation soutenu par la BPI et destiné à « accompagner pas à pas l'ensemble des entrepreneurs français dans leur transformation numérique et les aider ainsi à développer leur activité en ligne ». **Pourquoi confier au géant américain Amazon cette mission, plutôt qu'à des acteurs français, voire européens ?** C'est aussi un moyen de relocaliser, de retrouver une certaine indépendance

Cela ne peut être une fausse information puisque le site même de l'Accélérateur du numérique mentionne le logo d'Amazon comme initiateur du programme et les conditions générales d'utilisation du site indiquent que ce dernier est édité par Amazon Europe et son siège social au Luxembourg, conditions qui peuvent être modifiées par Amazon à tout moment (point 4. A). Le site est d'ailleurs « la propriété d'Amazon » qui est « est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle » (point 2 des conditions générales d'utilisation).

Alors que vous, Ministre de l'Economie, défendez ardemment les start-ups françaises, notamment via des structures comme la French Tech, je ne comprends pas pourquoi ce programme de formation est porté par une société américaine, dont les vertus fiscales laissent à désirer, alors que le territoire français voire européen dispose d'entreprises compétentes en la matière.

Quelles raisons ont poussé la Banque Publique d'Investissement à choisir cet interlocuteur, qui plus est, sans appel d'offres ? Ce dernier point est à lui seul inconcevable, inadmissible. On peut

qualifier une telle attitude de complaisance et favoritisme. Quant à la transparence sur ce dossier, elle est tout simplement absente... !

Je lance un appel au patriotisme économique français et européen, afin que les commerçants indépendants français soient formés par une entreprise tricolore, domiciliée fiscalement en France, à jour de l'intégralité de ses obligations en termes de taxe et impôts, et non un géant du numérique étranger, dont les pratiques à de nombreux égards sont plus que décriées. Nous militons, militerons toujours dans ce sens et ne pouvons pas croire qu'il n'en soit pas de même pour vous

Cela dit, je rajouterais en substance que notre pays a toujours et plus que jamais besoin d'une équité totale entre le commerce physique et les opérateurs de vente 100% en ligne, la sagesse dictant d'instituer immédiatement, sans attendre les réflexions et travaux nécessaires pour parvenir à cet objectif, un moratoire sur tous les projets d'implantations d'entrepôts des grands « pure players », en les soumettant à la TASCOT, taxe qui revient aux collectivités territoriales.

Je vous adresse donc ce courrier de façon directe, sans passer par la presse, afin de recueillir vos explications concrètes. La décision ne passe vraiment pas auprès de notre base de commerçants indépendants, déjà fortement interpellés par le choix de la BPI de confier à **Amazon et son cloud les données personnelles des bénéficiaires des Prêts Garantis par l'Etat (PGE), une nouvelle fois sans appel d'offres !** Encore une hérésie impensable, inadmissible, de la part de l'Etat français. Soit-disant des précautions ont été prises... Que n'avez-vous pris celle de saisir l'occasion de renforcer notre souveraineté numérique, d'agir, et vous l'aviez pourtant prouvé, y compris à l'échelle de l'Europe, afin de soumettre ces GAFAM à l'équité et à la justice fiscale.

Je vous remercie pour votre réponse rapide et rassurante, avant de devoir nous inquiéter publiquement de ce sujet si des corrections n'y étaient pas apportées sans délai. Un courrier a également été envoyé dans ce sens au Président de la République ce jour.

Vous me pardonnerez le ton incisif, mais la situation créée nous l'impose.

Je vous prie de recevoir Monsieur le Ministre, mes très cordiales et respectueuses salutations.

Francis PALOMBI
Président de la Confédération des Commerçants de France

*On veut faire confiance
aux idées reçues
Francis*

La CDF rassemble 19 fédérations du commerce et de l'artisanat commercial, soit 450 000 entreprises – 1 million de salariés, des Très Petites entreprises et des entreprises sans salarié.

